

Les méfaits du garrot

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **41 (1933)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

len zur Beseitigung aller Arten von Augenübeln und übrigens auch aller anderen körperlichen Leiden.

Der genannte amerikanische Augenkurpfuscher glaubt, in Büchern und speziell in einer Monatszeitschrift, die auch in deutscher Sprache in Deutschland erscheint, diese Geistesdominanz über den Körper zu beweisen — leider sind aber die dafür angeführten Gründe nichts weniger wie stichhaltig und die tägliche Erfahrung lehrt im Gegenteil, dass sie grundfalsch sind. Man konstatiert also lediglich Phrasen über Phrasen.

Es ist demnach unnötig und unnütz, auf jede einzelne Behauptung solcher

Kurpfuscher besonders einzugehen und sie zu widerlegen, da sie ja offensichtlich genug eine jede vernünftige Diskussion verunmöglichende Geistesverfassung der betreffenden Autoren dokumentieren. Es erübrigt sich auch ein weiteres Aufzählen aller anderen Quacksalbermethoden, da sie alle nach den gleichen Prinzipien aufgebaut sind. Man tut deshalb gut, solche Schriften sofort dem Papierkorb anzuvertrauen oder, falls man sie etwa als Kuriosität oder aus Sammeleifer aufzubewahren wünscht, sie der Abteilung «Humor» der Bibliothek einzureihen.

*(Vereinsblatt des Sam.-Verein
Zürich-Limmat.)*

Les méfaits du garrot.

L'ignorance en matière de premiers secours est toujours dangereuse, mais quelle terrible menace ne fait-elle pas planer sur un blessé lorsqu'elle préside à l'application du garrot! Chacun connaît cet appareil primitif, employé pour arrêter les grosses hémorragies des artères. Or si maints garrots ont pu réaliser ce miracle de dresser une barrière infranchissable devant la vie qui s'écoule à flots d'une blessure, d'autres, par contre, se sont malheureusement transformés, dans des mains malhabiles, en instruments de mort ou de graves mutilations.

Il ne faut donc pas oublier, quel que soit le moyen employé, lien ou garrot, pour arrêter une hémorragie, que ce ne sont là que procédés de fortune, secours d'extrême urgence. Pendant combien de temps peuvent-ils être maintenus? La durée de l'application dépend de la nature de l'hémorragie, de l'endroit où elle s'est produite, du calibre du vaisseau rompu.

L'hémorragie d'une petite artère située peu profondément, à proximité d'un plan osseux résistant, sera aisément vaincue par un lien circulaire assez souple. Lorsqu'au contraire, la gravité de l'hémorragie exige un garrot très serré, les risques de gangrène sont grands si l'appareil reste trop longtemps en place. On comprendra aussi sans peine qu'un garrot assez souple et large peut être maintenu plus longtemps qu'un garrot étroit offrant peu d'élasticité.

Tant de blessures se sont compliquées pendant la grande guerre par l'application irrationnelle du garrot, qu'aujourd'hui celui-ci est souvent à dessein écarté des troussees de secours d'urgence. Un pansement soigneusement fait, la compression digitale ou l'élévation du membre blessé sont assez efficaces pour que l'arrêt d'une hémorragie au moyen d'un lien quelconque soit rarement indiqué dans les premiers secours.

Cependant si, dans un accident d'automobile par exemple, l'état d'un blessé

nécessite l'emploi du garrot, le sauveteur du poste de secours, sachant que cet appareil ne peut rester plus d'une heure en place sans amener les plus graves complications, devra veiller à ce que la nature de son intervention soit indiquée d'une façon très apparente sur les vêtements du blessé, afin que celui-ci soit l'objet de soins immédiats à l'hôpital où il sera transporté.

Il est à peine besoin d'ajouter en terminant que le garrot ne peut être appli-

qué qu'aux membres. Les hémorragies artérielles du cou et de la tête, par exemple, sont arrêtées par des moyens qui supposent une connaissance parfaite du trajet des artères et de l'emplacement des muscles et des os contre lesquels elles peuvent être comprimées. La bonne volonté ne saurait suffire dans des cas semblables qui sont du ressort du médecin ou du chirurgien.

(Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.)

Le péril des stupéfiants.

La production mondiale des stupéfiants dépasse de beaucoup ce qui est nécessaire pour l'usage médical et scientifique de ces produits. Et tout le surplus s'en va aux malheureux adonnés à ce vice, par les canaux clandestins d'un trafic sans scrupules.

L'an passé, une convention internationale a été élaborée à Genève pour mettre fin à ce commerce illicite. Si elle entre en vigueur, il s'ensuivra un assai-

nissement considérable de la situation. Mais pour que cet accord humanitaire puisse fonctionner, il doit être ratifié par 25 Etats, dont la Suisse, avant le 13 avril 1933. Il est donc très important que notre Parlement ratifie au plus tôt cette convention, en tous cas cette année, car plusieurs autres pays attendent notre engagement avant de signer, vu l'importance de notre production de stupéfiants.

Recrudescence inquiétante.

Presque tous les dispensaires anti-vénériens annoncent une forte recrudescence des maladies vénériennes. La syphilis, qui avait beaucoup diminué, est de nouveau assez fréquente. La Société suisse contre les maladies vénériennes rappelle à ce propos que ces maladies sont graves, et qu'il importe de les faire traiter tout de suite par un médecin et

jusqu'à guérison, faute de quoi des complications parfois effroyables sont à craindre, telles que mutilations, infirmités, folie, mort précoce. La transmission à autrui, par négligence, d'une de ces maladies, est un délit prévu par le nouveau code pénal vaudois. Enfin, les maladies vénériennes mal soignées se transmettent à des enfants innocents.

Werbet Abonnenten für das „Rote Kreuz“!